

Lundi 18 juin, Stéphanie, Anne-Lise, Gabriel et moi (Juliette) avons participé à une réunion à la Mairie du 20ème.

Nous avons reçu de l'UL20 (FCPE) une information concernant un projet de création de deux secteurs multi-collèges pour la rentrée 2019 : l'un réunissant Hélène Boucher, Lucie Faure et Jean Perrin et le second réunissant Maurice Ravel, Germaine Tillion et Georges Courteline. Ils nous avaient également averti de la tenue de la réunion à la Mairie du 20ème.

Nous avons transmis l'information à l'APE.

La réunion était annoncée comme informelle et avait pour objet de recueillir les premières impressions de parents d'élèves élus sur un projet dont les représentants de la mairie et de la DASCO ont précisé :

- **qu'il devait faire l'objet d'arbitrages préalables (y compris avec l'Éducation Nationale), non encore réalisés à ce jour ;**
- **qu'il ferait l'objet d'une véritable concertation publique si ces préalables étaient éventuellement acquis.**

Les personnes que nous avons rencontrées se sont voulues rassurantes sur le fait qu'aucune décision n'était prise à ce jour et qu'aucune décision ne sera prise sans une phase importante de concertation. A l'issue de la réunion, ils nous ont dit avoir bien entendu les inquiétudes et les réflexions que nous avons exprimées.

Nous étions en présence de :

- Alexandre Le Bars, élu du 20ème, adjoint de Mme Calandra chargé des affaires scolaires
 - Julie Mialhe, sa chargée de mission
 - Guillaume Delmas, du bureau de Patrick Bloche, adjoint de Mme Hidalgo chargé des affaires scolaires
 - Olivier de Peretti, bureau de la prévision scolaire à la DASCO
 - Bérénice Delpal, directrice de la DASCO
 - Luis Ivars de l'UL20 (FPCE)
 - Jean-Jacques Renard de la FCPE Paris
 - Françoise et Gaëlle pour l'APE Plaine-Grands-Champs
 - Anne-Lise, Gabriel, Stéphanie et Juliette pour la FCPE Plaine-Grands-Champs
 - Alexandra, présidente du conseil local FCPE Lucie Faure (LF)
 - des parents de Maurice Ravel (MR)
 - des parents d'Hélène Boucher (HB, qui venaient plutôt de Bouvines)
 - des parents de Georges Courteline (GC)
- (une petite vingtaine de parents présents)

Cadre de la réunion :

La sectorisation classique a montré ses limites pour améliorer la mixité sociale. D'un point de vue politique, les expériences menées dans les secteurs multi-collèges (SMC) créés l'année dernière à Paris sont des réussites. Pourquoi ne pas les étendre ?

D'autant plus que la Ville a besoin d'aide pour redresser la situation à Jean Perrin (JP, pour ce qui concerne le 20ème ; nouvelle principale, un plan de réhabilitation du collège est prévu pour les bâtiments) et Germaine Tillion (GT, pour ce qui concerne le 12ème). Durant cette réunion, l'idée est de se concentrer sur le SMC réunissant HB, LF et JP. C'est une réunion de prise de température pour voir si on peut installer des SMC dans le 20ème.

La Ville et l'Éducation Nationale (EN) sont en discussion pour savoir s'ils peuvent travailler ensemble sur ce projet. Si c'est non, les SMC ne se feront pas.

La mairie du 12ème n'a pas encore prévu de réunion similaire à celle à laquelle nous participions

(cette réunion a finalement eu lieu vendredi 6 juillet et j'y ai participé). D'autres SMC sont prévus dans le 13ème et le 10ème.

Retours sur les 3 SMC créés à la rentrée 2017 :

Dans ces SMC, les affectations des collégiens se font en utilisant deux méthodes différentes suivant les SMC :

- par montée alternée (tous les élèves d'une même année entrent dans le même collège et y poursuivent leur scolarité, les élèves de l'année suivante entrent en 6ème dans l'autre collège..., cela ne fonctionne qu'à deux collèges de tailles identiques) pour le SMC Berlioz-Coysevox
- par choix régulé (vœux des familles puis répartition par un algorithme) pour les secteurs Bergson-Pailleron (19ème) et Curie-Philippe (18ème).

Sur le papier, la mixité sociale est augmentée dans les collèges Berlioz-Coysevox et les effectifs se stabilisent entre les collèges Bergson-Pailleron. Mais l'expérience ne porte que sur une année scolaire. Manque de recul...

Et les parents présents à la réunion aimeraient connaître l'avis des parents d'élèves de ces collèges pour se faire une idée.

Le projet pour la rentrée 2019 :

Comparaison par catégories socio-professionnelles des parents (basées sur les professions inscrites dans les dossiers d'inscription aux collèges) entre les SMC HB+LF+JP d'un côté et MR+GT+GC de l'autre : ils ne sont pas équivalents, le 2nd étant plus favorisé que le 1er. Il y avait deux options de secteurs pour le SMC HB+LF+JP, une avec remodelage de la zone de sectorisation (entrée bout de Ravel et Floria Tristan, sortie d'un bout au Nord de Perrin).

Si les SMC sont créés, les parents exigent des moyens humains et financiers (EN + Ville, discussions en cours).

Les parents demandent à ce que le nivellement se fasse par le haut dans chaque SMC en terme de moyens, nombre d'élèves par classe, personnels enseignants et médico-sociaux, proposition de classes à horaires aménagés, projets pédagogiques...

Si les SMC ne sont pas mis en place, l'autre piste de travail est de modifier la sectorisation actuelle comme cela a déjà été fait par le passé.

La méthode d'affectation choisie pour le SMC HB + LF + JP est le choix régulé :

- dans chaque établissement du SMC (collège 1, 2 ou 3), les places sont réparties entre les différents groupes sociaux-professionnels présents sur le secteur, de la même manière dans tous les collèges ;
- les familles des élèves du secteur font des vœux : 1-2-3, 2-1-3, 3-1-2, 1-3-2, 2-3-1 ou 3-2-1 ;
- puis l'algorithme applique les règles de priorité : handicap, rapprochement de fratrie, distance domicile-collège en utilisant 2 critères de distance : la distance relative et la distance absolue (ou seulement la relative, ce n'était pas clair). Cet algorithme est développé par Julien Grenet de l'Institut des Politiques Publiques et il est open-source (il est possible de récupérer le code informatique pour le lire, le tester...).

Une fois entré en 6ème, l'élève fait sa scolarité collège dans le même établissement.

A la fin de la réunion, nous avons eu l'impression que les élus de la Ville auraient voulu que nous nous "engagions" un peu plus dans le projet pour pouvoir dire à l'EN qu'ils avaient les parents avec eux.

Les parents ont plutôt mis en avant leur méfiance, échaudés qu'ils étaient par d'autres engagements non tenus par la Ville ou l'EN.

De plus, le calendrier est très serré puisque les élus parlaient d'un vote à l'automne pour coller à la sectorisation du 1er degré, et éviter la dispersion des élèves de CM2 sur plein de collèges.

A. Le Bars a dit qu'on pouvait envisager (?) que les écoles de la Plaine soient sectorisées sur un seul SMC. C'est un casse-tête pour la DASCO car les élèves de CM2 du groupe scolaire sont sectorisés dans des collèges répartis dans les deux SMC et que le groupe scolaire Plaine-Grands-Champs est un gros groupe.

En conclusion :

Cette réunion était une présentation de diagnostic et de principe très générale. Il n'y a aucun projet consolidé en terme de moyens mis en œuvre par la ville et l'EN (puisque les discussions sont en cours avec l'académie et, nous l'espérons, les équipes éducatives). Ils envisagent une concertation d'ici octobre sans éléments concrets de nature à embarquer avec eux les parents et enseignants et en ayant "oublié" que l'année scolaire est finie et qu'il ne pourra pas y avoir d'échange constructif d'ici là.

A la suite de la réunion, nous avons échangé par courrier électronique avec les élus des Mairies de Paris et du 20ème. Ces représentants ont admis qu'il était nécessaire de desserrer le calendrier, même si la mise en place est toujours prévue pour septembre 2019 en cas de vote positif au conseil de Paris. Ce calendrier est conditionné aux réponses à venir de l'EN.

La délibération et le vote de la "sectorisation 2019" qui comprendrait d'éventuels secteurs multi-collèges auront lieu au début du mois de février 2019, après un CDEN (Conseil départemental de l'Éducation nationale) où siègera la FCPE Paris.

La concertation avec l'EN et les parents se déroulera de septembre à décembre 2018. Nous y participerons activement.

Chers parents, n'hésitez pas à nous envoyer vos questions et réactions à notre adresse :
pgc.fcpe@yahoo.fr